



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le **5/10/23**
Nombre de conseillers :

En ID : 033-213302615-20231030-2023_10_01_01-DE

Présents : 11

Votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023_10_01_01

L'an deux mille VINGT TROIS, le 25 OCTOBRE à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 20/10/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame BRETON Dorothée.

REPORT DE LA REUNION DU 20/10/2023 A 19 H CAR LE QUORUM N'ETAIT PAS ATTEINT

DATE DE LA CONVOCATION : Le vendredi 20 octobre 2023

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, adjoints. Mme PIARDET Corinne, M. DELAIRE Claude, M. MAMERT Jean-Michel, M. PIARDET René, M. BOUDOT Vincent, M. LAGARDE Dominique, M. GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie (conseillers municipaux)

Absent : Mme BOUCHE Coraline

Absents excusés :

Exclus :

Procuration : M. BINGART Christophe (pouvoir à Mme Julie MATHIEU), M. VILAIN Paul (pouvoir à Mme BRETON Dorothée)

Secrétaire de séance : Mme JULIE MATHIEU

Objet : DM 3

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la demande de la perception, le budget supplémentaire est en déséquilibre et demande de reprendre des décisions modificatives.

En conclusion, Madame le Maire explique, donc que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 040 139158 OPFI (ordre)	274 510,00		
D I 21 2112 12		12 510,00	
D I 21 21318 23		235 000,00	
D I 21 21318 25		27 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	274 510,00	
	Réductions	274 510,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	274 510,00
Solde Réductions	274 510,00
Ouv. - Réd.	



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 30/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20231030-2023_10_01_01-DE

S'LO

En

Présents : 11

Votants : 13

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le Maire,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le 25 octobre 2023

Le Maire, Dorothée BRETON

